

Procès verbal de la réunion du 28 juin 2022

Présents : Mmes Viviane DUVAL, Nelly BENEDICK, Colette STELLJES, Christine LEGUET
Danielle BRUVRY

Mrs J Luc LAMOUREUX, Adrien EYMERI, Dominique .SAINT AVIT

Absents : Geneviève MOULINIER

Représentés : Mr Sébastien.BATAILLE par Adrien EYMERI
Mr Frédéric MAGNE par Dominique SAINT AVIT
Mr Nicolas MONNEREAU par Christine LEGUET

Secrétaire de séance : Nelly BENEDICK,
le quorum est atteint :

La séance est ouverte à 20h45

Le précédent compte rendu est validé à l'unanimité

➤ Délibération d'affectation du FDAEC 2022

La base retenue sur la demande formulée pour les travaux effectués sur la commune d'aide à l'équipement est de 62823,97€, somme sur laquelle le FDAEC a accordé 15500€

Les élus se prononcent POUR à l'unanimité

➤ Délibération emprunt pour la maison bleue

Comme prévu au budget, une somme de 50 000€ doit être empruntée pour le reste des travaux de cette opération
après avoir consulté 3 banques , le Crédit Agricole a été retenu, avec 2 propositions :

une formule Modelan sur 10 ans, à taux variable, taux initial 1,34%, avec un plafond à 3,34%

, une formule Sagelan , à taux fixe sur 7 ans avec un remboursement trimestriel de 1901,12€ et frais de dossier de 110€,l'opération revenant à 53231,35€

Le conseil a voté POUR à l'unanimité

➤ Délibération portant nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2023

Le coordonnateur proposé est Mme Isabelle FAUP MANDRAT

Le Conseil vote POUR à l'unanimité

➤ Délibération pour une notion de soutien de la pêche à la lamproie

Par décision du Tribunal Administratif de Bordeaux, du 5 Mai 2011, au nom du principe de précaution, l'arrêté préfectoral autorisant et réglementant la pêche à la lamproie doit être abrogé .
L'assemblée après délibération vote POUR à l'unanimité au soutien de cette motion

➤ **Délibération rectificative de la délibération modificative du 31 Mai 2022**

Lors de la DM ,au lieu de réaliser 3 augmentations de crédits, 2 augmentations ont été affectées aux dépenses d'investissement de 14690 € et 17240€ et une diminution de 31930€, en recettes, créant un déficit

Mr le Comptable demande une nouvelle DM qui doit passer en contrôle de légalité en Sous Préfecture

Les écritures de sortie d'inventaire ont été validées par le SGC

Les élus votent POUR à l'unanimité la rectification de la délibération modificative

Fin de la séance à 22h30